

RÉSUMÉ

1. Le Nigéria est la 26^{ème} économie mondiale et la plus grande économie d'Afrique; elle est aussi le premier exportateur de pétrole du continent, dont elle possède les réserves de gaz naturel les plus importantes. À la suite de son exercice de rebasage, en 2014, le PIB du Nigéria a quasiment doublé, passant de 270 milliards de dollars EU en 2013 à 510 milliards en 2014, et l'économie du pays a été davantage axée sur les services (autour de 61% du PIB en 2016). Cette augmentation du PIB d'environ 90% était due, entre autres, à une réestimation des contributions de certains secteurs de l'économie tels que les télécommunications, le divertissement et la vente au détail, qui, auparavant, n'étaient pas comptabilisés ou étaient sous-évalués; le secteur informel a été réestimé à environ 44% du PIB.

2. Au cours de la décennie écoulée avant 2015, l'économie nigériane a enregistré une forte croissance, d'approximativement 7% par an, grâce aux cours mondiaux élevés du pétrole et du gaz naturel. Toutefois, la forte baisse des prix du pétrole depuis le troisième trimestre de 2014 a causé d'importantes difficultés à l'économie, qui a notablement ralenti, tombant à 2,7% en 2015, et est ensuite entrée en récession en 2016, avec un taux de croissance de -1,5%. Les exportations ont diminué de 45%, par suite d'une baisse marquée des recettes provenant du pétrole, qui sont tombées de 23,4% du PIB en 2011 à 3,7% en 2015. La faiblesse des recettes d'exportation (principalement celles du pétrole) a ensuite entraîné une diminution de la demande intérieure dans le secteur non pétrolier. Les insuffisances dans les conditions de l'activité des entreprises (par exemple l'approvisionnement en électricité coûteux et peu fiable et des problèmes de gouvernance, notamment dans le secteur pétrolier) ont également joué un rôle à cet égard.

3. La récession économique, et la dévaluation/dépréciation du naira nigérian (indexé sur le dollar EU jusqu'en juin 2016) qui s'en est suivie, ont relativement limité les importations, dominées par les produits manufacturés. En juin 2015, la Banque centrale du Nigéria (CBN) a introduit des restrictions en matière d'accès aux devises pour 41 catégories d'importations (allant du riz, du savon, et des jets privés aux voyages à titre personnel à des fins d'éducation et de soins de santé), dans le but de contenir les flux sortants de réserves internationales et de "réanimer" les branches de production nationales. Le compte courant est passé d'un excédent de 10,8 milliards de dollars EU en 2011 à un déficit de 15,4 milliards en 2015, et les réserves internationales ont considérablement diminué, tombant d'un niveau record de 43,8 milliards de dollars EU en 2013 à 28,3 milliards en 2015.

4. Globalement, la crise économique et les diverses mesures prises pour y faire face ont davantage réduit les exportations que les importations, et le commerce a perdu en importance au Nigéria, la part du commerce (des biens et services) dans le PIB s'établissant à 21,1% en 2015, contre 52,8% en 2011. L'Union européenne a remplacé les États-Unis en tant que principal marché d'exportation du Nigéria, et elle est restée la première source d'importations du pays. Le Nigéria est importateur net de services.

5. Bien que sa contribution au PIB soit actuellement modeste (10% en 2015), le pétrole représente encore environ 90% des recettes d'exportation et 70% des recettes publiques. Par conséquent, dans le cadre de sa Vision 20:2020 et de son Plan national de reprise et de croissance économiques (ERGP) 2017-2020, destiné à faire du pays l'une des 20 premières économies mondiales d'ici à 2020, le Nigéria a identifié 4 secteurs prioritaires dans lesquels concentrer ses efforts de diversification économique: l'agriculture, l'extraction de minéraux solides, les matériaux de construction et le secteur manufacturier.

6. Le Nigéria entend diversifier son économie afin qu'elle ne dépende plus uniquement du pétrole en construisant un secteur manufacturier compétitif, qui devrait favoriser l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) et stimuler la productivité, ainsi qu'un secteur de services solide qui sera soutenu par un cadre propice à une croissance tirée par le secteur privé, à la compétitivité industrielle et au développement durable. Le regroupement récent du commerce, de l'industrie et de l'investissement sous la compétence du Ministère fédéral de l'industrie, du commerce et de l'investissement (FMITI) témoigne de l'intention du Nigéria de coordonner efficacement ces trois domaines clés afin d'améliorer l'environnement commercial et le climat de l'investissement à l'intérieur de ses frontières.

7. L'inflation intérieure se situait dans l'ensemble au-dessus de l'objectif annuel de 9% fixé par la CBN, et elle a atteint un pic de 15,7% en 2016. Elle a été alimentée par la dévaluation/dépréciation du naira d'environ 100% en tout. Cependant, en raison de l'inflation généralement plus basse enregistrée dans les pays partenaires, cet affaiblissement du naira a donné lieu à une appréciation de son taux de change effectif réel à hauteur de 25%. La politique budgétaire expansionniste mise en place récemment par le gouvernement entraînera probablement une nouvelle appréciation de ce taux et, par ailleurs, risque de compromettre la compétitivité des biens et services du Nigéria. Cela pourrait donner lieu à des pressions en faveur d'une plus grande protection et accroître l'instabilité du régime commercial.

8. La législation commerciale du Nigéria n'a pratiquement pas changé et de nombreuses lois archaïques sont encore en vigueur. Plusieurs projets de loi, notamment sur la concurrence, l'industrie métallurgique, les services postaux et les transports (huit projets de loi), sont en attente de l'approbation de l'Assemblée nationale. Une nouvelle législation minière a été promulguée en 2011 et une nouvelle législation sur le pétrole est en cours d'examen.

9. Le régime d'investissement du Nigéria est très libéral, la participation étrangère étant autorisée à hauteur de 100% dans tous les secteurs, à l'exception du secteur pétrolier, dans lequel l'investissement se fait uniquement au titre d'accords de partage de la production et est réservé aux coentreprises, qui doivent être détenues au moins à 55% par le gouvernement. Les investisseurs étrangers doivent obligatoirement être constitués en sociétés à responsabilité limitée dans le pays. Dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la compétitivité du Nigéria, le droit d'enregistrement pour ouvrir une entreprise a été abaissé à 15 000 naira (contre 50 000 naira en 2013).

10. Le Nigéria est l'un des Membres originels de l'OMC et participe activement aux activités de l'Organisation. Pourtant, malgré ses efforts visant à assurer le respect de ses obligations dans le cadre de l'OMC, il lui reste toujours 20 notifications à présenter. Le pays est aussi un membre fondateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et il est pleinement engagé dans les négociations visant à mettre en place une zone de libre-échange continentale (CFTA) dans le cadre de l'Union africaine pour 2017. Les négociations entre l'UE et les États de l'Afrique de l'Ouest pour un accord de partenariat économique (APE) se sont achevées le 30 juin 2014; le Nigéria n'a pas encore signé cet accord. En vertu de la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA), le pétrole du Nigéria bénéficie d'un accès préférentiel au marché des États-Unis.

11. En tant que membre de la CEDEAO, le Nigéria applique le Tarif extérieur commun (TEC) à cinq fourchettes (0%, 5%, 10%, 20%, et 35%) depuis avril 2015, avec une certaine flexibilité cependant. En 2017, la moyenne des taux de droits NPF appliqués par le Nigéria était de 12,7%, contre 11,9% en 2011. Les taux de droits consolidés finals s'élèvent à 117,3% en moyenne et la portée des consolidations tarifaires reste limitée, à 19,2% du total des lignes. La faible portée des consolidations et le niveau élevé des taux consolidés moyens laissent une marge de manœuvre importante pour les modifications tarifaires, ce qui entame la prévisibilité du régime tarifaire.

12. Dans le cadre de la CEDEAO, le Nigéria applique aussi la taxe d'ajustement à l'importation (IAT), qui est à la disposition des États membres éprouvant le besoin d'appliquer le TEC de manière flexible (protection supérieure ou inférieure de certains produits) pendant la période de transition de cinq ans; et une taxe communautaire de 0,5%. L'IAT appliquée par le Nigéria va de 5 à 60%, le taux le plus élevé étant celui appliqué aux céréales (60%). Une taxe de protection supplémentaire est aussi prévue par la CEDEAO en tant que mesure de sauvegarde; le Nigéria ne l'a pas utilisée. Par ailleurs, une multitude de taxes et de prélèvements additionnels sont recouverts unilatéralement par le Nigéria sur les importations et les exportations.

13. Le Nigéria accorde des avantages tarifaires pour les importations, entre autres, d'intrants agricoles tels que les engrais, les semences et les machines permettant d'augmenter la productivité agricole. Les installations et machines destinées au secteur minier peuvent être importées en franchise de droits. Toutes les marchandises importées dans les zones industrielles d'exportation sont aussi exonérées des droits de douane et autres taxes. L'exonération temporaire de l'impôt sur le revenu des sociétés est le principal avantage fiscal accordé aux investisseurs, notamment aux entreprises ayant le statut d'industrie pilote. Le Nigéria applique des politiques industrielles destinées à promouvoir l'utilisation de matières premières locales, la valeur ajoutée localement et les activités manufacturières dans le pays. Parmi les mesures prises dans ce

contexte, on peut citer les exonérations temporaires de l'impôt sur le revenu des sociétés et la préférence donnée aux soumissionnaires dont l'offre affiche une certaine "teneur en éléments nigériens", principalement dans les secteurs du pétrole et du gaz. Cependant, le Nigéria a indiqué à l'OMC en 1996 qu'il n'avait pas de lois ou règlements relatifs à la teneur en éléments locaux.

14. Outre les 41 catégories d'importations pour lesquelles l'accès aux devises est interdit par la CBN, le Nigéria maintient aussi des prohibitions et des restrictions à l'importation pour diverses raisons, y compris pour protéger ses branches de production nationales. En pratique, le Nigéria a deux listes d'importations prohibées; de plus, il interdit aussi l'importation de certains produits (le riz depuis 2013 et les véhicules depuis 2016) par les frontières terrestres pour lutter contre la contrebande.

15. Au Nigéria, toutes les normes sont obligatoires, et il s'agit par conséquent de règlements techniques. Au total, 222 nouvelles normes ont été mises au point au cours de la période à l'examen. Les marchandises faisant l'objet de règlements techniques doivent être certifiées. Le Nigéria a deux programmes de certification: le Programme nigérien d'évaluation de la conformité (SONCAP) s'agissant des marchandises importées, et le Programme d'évaluation obligatoire de la conformité (MANCAP) s'agissant des marchandises produites dans le pays. Le certificat SONCAP est exigé pour chaque conteneur et chaque produit, ce qui fait que le coût de la certification augmente avec le nombre de conteneurs ou de produits.

16. Le régime du Nigéria concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) est resté globalement inchangé. Les importations de produits alimentaires, de médicaments, de cosmétiques, de dispositifs médicaux, d'eau conditionnée, de détergents et de produits chimiques doivent être enregistrées par l'Agence nationale pour l'administration et le contrôle des aliments (NAFDAC). L'enregistrement est valable pour un produit et un opérateur. L'importation d'animaux et de produits du règne animal fait l'objet de contrôles par le biais d'un système de licences d'importation. Les importations de viande, y compris de bœuf, de porc, de mouton et de poulet congelé, sont toujours interdites.

17. Le Nigéria a progressé dans la mise en œuvre de son programme de privatisation. La plupart des entreprises publiques de production d'énergie ont été privatisées en novembre 2013, mais l'État détient toujours le monopole du transport de l'électricité. Nigerian Telecommunications Plc et sa filiale, Nigerian Mobile Telecommunications Limited, ont été privatisées en avril 2015. Il n'existe toujours pas de législation sur la concurrence dans le pays. Le Nigéria a mis fin aux contrôles et aux réglementations sur les prix pour la plupart des produits, à l'exception, entre autres, des produits pétroliers, de l'électricité, des services postaux et des services d'assurance obligatoire. Le cadre juridique et institutionnel de la passation des marchés publics a peu changé.

18. L'Administration des douanes nigériennes (NCS) a entrepris plusieurs réformes en 2013 en vue d'accélérer le dédouanement et la mainlevée des marchandises; elles visent notamment à mettre en place un système de dédouanement avant l'arrivée appelé "Rapport d'évaluation avant l'arrivée" (PAAR); à créer un portail/une plate-forme sur le commerce permettant aux négociants d'avoir accès à des renseignements; et à mettre fin au système d'inspection avant expédition dans le cadre duquel la NCS était chargée d'assurer la fourniture des services de scannage et de gestion des risques à la place d'opérateurs privés. Cependant, la taxe d'inspection avant expédition, c'est-à-dire la redevance liée au mécanisme intégré de surveillance des importations, qui s'élève à 1% de la valeur f.a.b. des importations, continue d'être prélevée. En 2011, la NCS a aussi mis au point une sorte de programme d'opérateurs économiques agréés (OEA) appelé "Fast Track". Les autorités ont annoncé qu'elles prévoyaient de réduire le nombre d'organismes gouvernementaux présents dans les ports nigériens (ce nombre est tombé de 14 à 7) afin de faciliter la mainlevée des marchandises. Le Nigéria a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges le 20 janvier 2017.

19. Malgré ces efforts visant à faciliter les échanges, le coût de l'activité commerciale au Nigéria est assez élevé. Les procédures douanières et les prescriptions en matière de documents requis demeurent lourdes et, d'après le rapport 2017 *Doing Business* de la Banque mondiale, le Nigéria est classé au 181^{ème} rang sur 190 pays pour le commerce transfrontalier. Entre 2011 et 2016, le nombre d'expéditions soumises à une inspection matérielle et pour lesquelles les documents ont été vérifiés par la NCS a presque doublé; il représentait 70% du total des marchandises dédouanées en 2016.

20. Le régime de droits de propriété intellectuelle (DPI) du Nigéria a peu changé. La plupart des lois nigérianes en matière de propriété intellectuelle datent d'avant 1995. Les indications géographiques sont protégées en tant que marques de certification par la Loi sur les marques de fabrique ou de commerce. En 2015, le Nigéria a établi un Comité mixte d'action sur les DPI chargé de lutter contre les atteintes aux DPI. Le 16 janvier 2017, il a notifié à l'OMC son acceptation du Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC.

21. L'agriculture est cruciale pour l'économie, et les activités agricoles assurent la subsistance de plus de 60% de la population nigériane, bien que seulement 40% des terres arables soient cultivées. Depuis les quatre dernières décennies, le secteur agricole du Nigéria est en recul. En 2011, le gouvernement a lancé deux nouvelles politiques: le programme de transformation agricole (ATA) et la Politique de promotion de l'agriculture (2016-2020), pour faire passer l'agriculture d'un modèle axé sur le développement à un modèle d'industrie agroalimentaire s'appuyant sur des chaînes de valeur intégrées. Plusieurs programmes ont été mis en place dans ce but: des incitations sont offertes aux agriculteurs afin d'accroître la production nationale de certaines matières premières (comme le manioc, le riz et le blé) et plusieurs prohibitions et restrictions à l'importation sont imposées sur des produits agricoles. Malgré cela, le secteur reste confronté à divers obstacles, notamment la pénurie de matières premières utilisées comme intrants, le mauvais entretien des systèmes de drainage et le réseau de transport insuffisant, qui empêche le transfert des produits agricoles sur les marchés en temps voulu.

22. Étant donné la place centrale qu'occupe le secteur du gaz et du pétrole dans l'économie nigériane, et en dépit de l'abondance de ces matières premières dans le pays, ce secteur est toujours confronté à de nombreuses difficultés, notamment des interruptions sporadiques de l'approvisionnement; des vols de pétrole qui causent des dommages importants sur les oléoducs, entraînant des pertes de production, de la pollution et des interruptions de la production; la vétusté des infrastructures; et le mauvais entretien, qui cause des déversements de pétrole. Le Nigéria est l'un des pays du monde dans lequel la production nette d'électricité par habitant est la plus faible. Bien qu'il dispose des réserves de pétrole les plus importantes d'Afrique, le Nigéria importe presque tous les produits pétroliers raffinés qu'il utilise en raison principalement du faible taux d'utilisation des capacités et de problèmes de sécurité dans ses raffineries. La chute des prix mondiaux du pétrole brut ces dernières années a permis au Nigéria de mettre progressivement fin à son programme controversé de subventions aux combustibles, qu'il a commencé à réformer au début de 2012. Les subventions ont été complètement supprimées en 2016. Les investisseurs dans les secteurs du pétrole et du gaz sont soumis à toute une série de taxes, d'impositions et de prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux.

23. Le Nigéria tente actuellement de diversifier son économie afin qu'elle ne dépende plus uniquement du pétrole en construisant un secteur manufacturier compétitif, en particulier dans les industries du montage automobile, du ciment, des textiles et de l'habillement. Les principaux obstacles qui freinent le secteur manufacturier sont notamment l'insuffisance de l'approvisionnement en électricité et des infrastructures, la concurrence des importations majoritairement issues de la contrebande et l'accès insuffisant au crédit.

24. Le secteur des services, en particulier celui des télécommunications, qui a profité d'une concurrence accrue, a connu une croissance régulière pendant la période à l'examen. Les banques nigérianes ont en général un niveau suffisant de fonds propres; toutefois, la hausse du nombre de prêts improductifs et la diminution de la solvabilité des emprunteurs restent préoccupantes. Même si la matrice de transports au Nigéria est l'une des meilleures de l'Afrique de l'Ouest, le secteur souffre de sous-investissement et d'un entretien insuffisant, la majorité des routes, voies ferrées, aéroports et ports ayant besoin d'être modernisés. Le divertissement est ressorti de l'exercice de rebasage de 2014 comme étant un secteur clé de l'économie nigériane; le pays possède la troisième industrie cinématographique mondiale en termes de production. Cependant, le taux de piratage élevé empêche le secteur de générer des recettes optimales.